

**Délibération
n°2026.035**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

**Nombre de
Conseillers**

**En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 15**

Objet:

**Modification des
tarifs du port de
plaisance**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à dix-huit heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil,
sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FLEURIET Lynda, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, GUILLIER Vincent, LAPORTE Alexandre, MAZOUZ Josiane, NOEL Patrick, PETIT Jean-Pierre, THOMAS Corine.

Absent avec procuration : Mr JALBY Jean-Paul a donné procuration
à Mme COQUERY Liliane.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme COQUERY Liliane

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant :

- que dans le cadre de la délibération de reconduction des tarifs prise le 18 décembre 2025, il a été omis de reconduire les tarifs mensuels pour l'électricité et l'eau.

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de redélibérer sur les tarifs des droits de place pour les plaisanciers du port de plaisance et des droits de branchement électrique et d'eau pour les plaisanciers du port de plaisance :

DROITS DE PLACE :

Tarifs du port de plaisance de Saint-Satur			
Longueur	Nuitée	Mensuel octobre-mars	Mensuel Avril- septembre
< 7 m	8,50 €	50 €	65 €
7 - 8,99 m		55 €	70 €
9 - 10,99 m	10,50 €	65 €	90 €
11 - 12,99 m		75 €	105 €
13 - 15,99 m	11,50 €	115 €	140 €
16 - 20,99 m	14 €	130 €	165 €
21 - 30 m	16 €	145 €	175 €
> 30 m	20 €	160 €	205 €

BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE ET EAU DU PORT DE PLAISANCE

Electricité	Eau
4 € / j	4 € / j
120 € / mois	60 € / mois

Afin de pouvoir procéder au recouvrement de ces droits et redevances, une régie de recettes a été créée.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les tarifs des droits de place et des droits de branchement électrique et d'eau pour les plaisanciers du port de plaisance de Saint-Satur, ci-dessus présentés.

La Secrétaire, Mme COQUERY Liliane



Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 21 mai 2026

le Maire, Christian DELESGUES



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 22 mai 2026